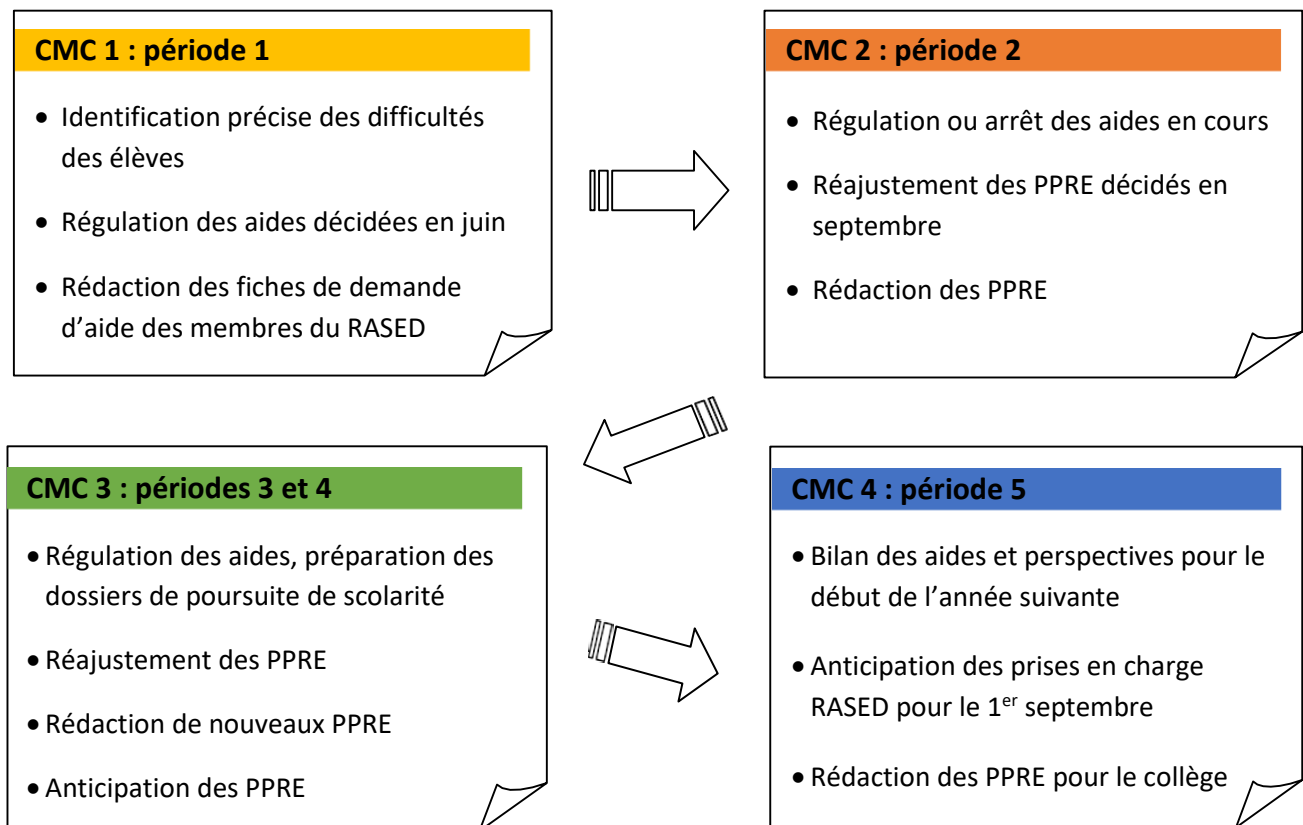


Les conseils des maîtres de cycle [CMC] « personnalisation des parcours » sont des espaces privilégiés de concertation pour analyser et répondre aux besoins en élaborant les réponses adaptées, progressives, complémentaires et cohérentes.

Quatre CMC « personnalisation des parcours » jalonnent l'année scolaire : ils doivent se répartir sur l'année et être anticipés afin de se dérouler en présence d'au moins un membre du RASED.

- Répartition et organisation des CMC de personnalisation des parcours



- Préalables aux CMC de personnalisation des parcours

Pour que l'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers soit efficace, il convient de s'inscrire dans la démarche proposée ci-dessus. Ceci constitue en effet la trame indispensable pour optimiser la gestion du temps et le contenu du CMC.

Il convient de proposer au RASED la date envisagée pour le CMC au moins 15 jours à l'avance, pour que celui-ci répartisse sa présence au mieux entre les CMC des différentes écoles de son secteur.

Avant le CMC, l'enseignant de la classe synthétise les éléments utiles du parcours de l'élève consignés dans divers documents (la fiche synthétique « Parcours élève », les PPRE, les précédents comptes rendus de CMC, comptes rendus d'Equipe Educative (EE) ou d'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS), livret scolaire de l'élève, résultats des évaluations nationales ou spécifiques...) et toute autre information pertinente qui permet d'éclairer le parcours de l'élève. Il les remet au directeur, qui anime la réunion.

- **Objectifs des CMC de personnalisation des parcours**

La prise en compte de cette connaissance du parcours de l'élève permet de définir plus finement la problématique scolaire de celui-ci et d'établir en CMC, avec la collaboration du RASED, une stratégie globale de prise en charge de la difficulté.

Lors du CMC, le directeur veille à recueillir les avis des différents membres. Il désigne un secrétaire parmi l'équipe qui rédigera un compte rendu synthétique du conseil. Le compte rendu des CMC élèves en difficulté sera envoyé par mail au RASED du secteur. Lorsque le RASED a reçu les différents comptes rendus des écoles, il les transfère aux conseillers pédagogiques de la circonscription pour un accompagnement en collaboration avec les membres du pôle ressource.

Ce travail peut aboutir à la rédaction de la fiche de demande d'aide des membres du RASED (conseils et/ou accompagnement). Elle est finalisée après cette réunion, le CMC étant l'instance de décision.

- **Les différents CMC au cours de l'année**

Le premier CMC « personnalisation des parcours » permet de cibler les difficultés des élèves à besoins éducatifs particuliers et d'amorcer la mise en œuvre de solutions et d'aménagements adaptés aux besoins spécifiques de ces élèves.

Les CMC « personnalisation des parcours » des périodes suivantes permettent de réguler les aides en cours, de les réajuster ou de les stopper.

- **Fiche de demande d'aide du RASED et CMC « personnalisation des parcours » :**

1. Cibler avec soin les élèves pour lesquels la discussion va s'engager lors du CMC :

L'enseignant initie l'évocation de l'élève en relatant les difficultés constatées au sein de la classe en référence aux items de la fiche de demande d'aide du RASED (grille de synthèse des compétences, constats aux évaluations, domaines de réussite, dispositifs mis en place, description des difficultés). Il formalise ces constats dans la fiche de demande d'aide, qui parvient au RASED en amont du CMC.

2. Décider en équipe des aménagements à mettre en œuvre en faveur des élèves :

Au cours du CMC, le directeur invite les membres du RASED à présenter leur analyse des demandes d'aides reçues, afin de les finaliser en les complétant ou les affinant.

Il veille à recueillir les avis des différents membres, le RASED apporte alors une réponse au regard des items détaillés dans la fiche.